

SARL LA BAGUETTE DE PARIS

2 Rue Basfroi

75011 PARIS

AVIS D'ECHEANCE

Indemnités d'occupation

Paris, le 01/09/2025

Période SEPTEMBRE 2025

Pour le bien : MASO02-001 situé à :

7 Rue Basfroi

75011 PARIS

Terme : Avance

Cet avis est une demande de paiement

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer

LIBELLES	DEBIT
Loyer	160,00 €
Provisions pour charges	10,00 €

ECHEANCE EXIGIBLE AU 5 SEPTEMBRE 2025 170,00 €

COUPON A RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT
REF : MASO02-001
PERIODE : SEPTEMBRE 2025
MONTANT A PAYER : 170,00 €

DATE D'EXIGIBILITE : LE 5 DU MOIS
Paiement après le 5 du mois :
Rappel par lettre simple : 9,00 €
Rappel par recommandé AR : 30,00 €



Service Gestion
Tél : 01 43 40 17 67
gestion@avica-immobilier.com

SARL LA BAGUETTE DE PARIS

2 Rue Basfroi

75011 PARIS

QUITTANCE POUR LA PERIODE DE AOÛT 2025

Paris, le 01/09/2025

Pour le bien : MASO02-001 situé à :

7 Rue Basfroi

75011 PARIS

LIBELLES	CREDIT
Loyer paiement de août 2025. (Virement	160,00 €
Charges paiement de août 2025. (Vireme	10,00 €

La présente quittance est éditée sous réserve d'encaissement

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tout supplément pouvant être dû en vertu des lois et conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toute poursuite qui aurait pu être engagée et de toute décision de justice qui aurait pu être obtenue.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pouracompte versés sur le présent terme même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement de termes antérieurs.